



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET DU RAPPORT FINANCIER 2021

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki qu'en vertu de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le service de la trésorerie procédera au dépôt du rapport des vérificateurs et du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2021 à la séance du conseil municipal du **2 mai 2022, à 19h00** à l'hôtel de Ville au 186, Principale Sud, Maniwaki Québec.

Donné à Maniwaki ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.

\_\_\_\_\_  
Louise Pelletier, greffière